

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2024

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire

Mmes et MM. les Adjoints : ANTOINE - DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : LALLEMAND — HUMBERT – GROSJEAN - MEONI – SIMON – SENE – NUSS - BAUDINET - RUHLMANN

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : BAGARD à FONTAINE – WEBER à SENE

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : DEVAUX

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

Valérie MEONI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

☛ Ajout de 2 délibérations : demandes de subventions au Département pour le City Stade et à la CAF pour le nouveau périscolaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU 10/04/2024

CREATION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE : Architecte retenu avec honoraires

Le Maire rappelle la délibération n° 1.1.09-2024 en date du 02 mars 2024 portant sur la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'un nouveau périscolaire.

A l'issue de la procédure, l'Architecte a été retenu ; il s'agit de l'Atelier d'Architecture TATARA VALENGIN domicilié à BOSSERVILLE (54) – 37 bis rue Napoléon 1^{er}.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des honoraires, bureau d'études et missions complémentaires inclus.

Le coût de ces honoraires s'élève pour l'ensemble des intervenants à : 97 705.02 € HT.

Le coût des missions complémentaires (OPC, SSI, CLIMAXION) s'élève à : 19 130.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le tableau des honoraires tel annexé à la présente délibération

GESTION DES CHATS LIBRES : Convention avec l'Association « Les Chats de Chali »

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la Commune de XEUILLEY a souhaité intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

La Commune souhaite compléter le partenariat avec la SACPA avec la signature d'une convention avec l'association « Les Chats de Chali ».

Cette association loi 1901, représentée par Mme HUBERTUS Catherine, œuvre notamment pour limiter la surpopulation féline sur la Commune en permettant la stérilisation de chats errants repérés dans les différentes rues.

L'Association travaille avec 2 cabinets vétérinaires : CHAVIGNY Mme Frédérique PERROT et le cabinet vétérinaires la Colline (Messein-Vézelize).

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat et propose d'attribuer à l'Association « Les Chats de Chali » une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la convention telle qu'elle est présente et jointe à la présente délibération

AUTORISE le Maire à régler les dépenses auprès des vétérinaires partenaires

AUTORISE le Maire à verser à l'Association « Les Chats de Chali » une subvention de 100 €

STATUTS DE LA CCMM : modification adresse du siège

Le Maire expose au conseil municipal que la localisation du siège de la Communauté de Communes Moselle Madon relève obligatoirement des statuts communautaires.

A la suite de l'installation des services communautaires dans leurs nouveaux locaux, il convient de mettre en conformité les statuts.

Le Maire invite le Conseil à ratifier la modification libellée comme suit :

« Article 2 : Le siège de la Communauté de Communes est fixé au 712 rue Nicolas Cugnot à NEUVES-MAISONS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes

DEPART D'UN AGENT COMMUNAL : Carte cadeau attribué

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ de l'agent gérant l'Agence Postale Communale.

Il propose de lui offrir lors du « pot de départ » une carte cadeau d'une valeur de 200 € achetée à la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire

AUTORISE le Maire à régler la dépense correspondante à la Poste

REMBOURSEMENT ACHAT A UN ELU

Laure ANTOINE, 2^{ème} adjoint propose de rembourser à Jean-Luc FONTAINE, Maire, la somme de **155 €** correspondant à l'achat d'une tête d'aspirateur pour le périscolaire (20 €) et une contravention (*agent du périscolaire ayant emprunté un mini-bus de la CCMM pour une sortie à l'école de musique : 135 €*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : V. MEONI)

(Jean-Luc FONTAINE n'ayant pas pris part au vote)

VALIDE la proposition de remboursement telle qu'énoncée

ENQUÊTE PUBLIQUE : avis sur extension carrière de Bainville/Madon

La société Carrières et Matériaux Nord Est (CMNE) a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière à Bainville/Madon et d'obtenir l'autorisation d'étendre cette carrière située lieudit « Plateau de Sainte-Barbe.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier de Mr le Préfet de Mthe-et-Melle nous informant d'une enquête publique sur cette demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière et la révision allégée du PLU de Bainville/Madon.

Cette enquête publique a débuté le 16 avril 2024 pour se terminer au 07 juin 2024.

Selon les dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, il est demandé au conseil municipal de formuler un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable

REVERSEMENT D'UN TROP-PERCU DE DOTATION FORFAITAIRE 2024

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Préfet de Mthe-et-Melle nous informant que le montant de la DGF 2024 est de zéro (215 € en 2023)

Des acomptes mensuels ont été versés de janvier 2024 à mai 2024 soit 18 € par mois.

Il convient donc de reverser la somme de 90 € à la Préfecture.

Le Maire propose d'adopter la décision modificative comme suit :

C/..... : 90 €

C/..... : - 90 € *comptes non précisés à ce jour*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative telle qu'elle est présentée

AUTORISE le Maire à rembourser à la Préfecture de Mthe-et-Melle la somme de 90 €

PROJET ÉQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITÉ : demande de subvention au Département APPUI AUX TERRITOIRES 54

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet d'installation d'un équipement sportif de proximité.

Le Groupe Scolaire ne disposant d'aucune infrastructure sportive, les élèves des écoles maternelle et primaire auront un accès prioritaire à l'infrastructure pendant l'année scolaire.

Les associations du territoire qui en émettent la volonté et après avoir signé une convention d'utilisation avec la commune, pourront profiter de cet équipement.

L'accès sera libre pour l'ensemble des habitants de la Commune.

Le Maire donne lecture d'un devis de la Société S'OR pour un montant **HT de 85 107.75 €**.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'Appui aux Territoires 54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le projet d'installation d'un équipement sportif de proximité sur notre Commune

SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre de l'Appui aux Territoires 54

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs

CREATION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE ET SES EQUIPEMENTS : Demande de subvention d'investissement ALSH auprès de la CAF 54

Le Maire rappelle le projet de création d'un nouveau périscolaire dans la maison d'habitation sise en notre Commune 26 rue de la Libération, acquise en 2023.

La maîtrise d'œuvre est à ce jour choisie et il convient dès à présent de solliciter les différents partenaires financeurs.

Il rappelle sa rencontre du 21 mai dernier avec Mme OLLMANN de la CAF avec qui un échange a eu lieu.

L'étude préliminaire réalisée par Mrs CROZETIERE et VALLETTE, Architectes fait état d'une estimation financière qui se décompose comme suit :

POUR LA PARTIE PERISCOLAIRE

RESTRUCTURATION DE L'EXISTANT	:	313 900 €
EXTENSION	:	331 500 €
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	:	52 000 €
TOTAL	:	<u>697 400 €</u>

POUR LA PARTIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS

ALLEE DE L'ECOLE	:	<u>88 400 €</u>
------------------	---	------------------------

POUR LA PARTIE TERRAIN MULTISPORTS : **85 107.75 €**

Le Maire propose de solliciter une subvention d'investissement ALSH auprès de la CAF 54 pour la partie travaux et l'équipement des locaux (mobilier, jeux, électroménager.....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention d'investissement ALSH auprès de la CAF 54

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Inauguration de la résidence séniors Lion d'Or : à la rentrée de septembre 2024
- ✓ Devis Concept PVC pour volets au GS : décision non prise
Travaux aux GS : peinture + sols + brises soleil à prévoir
- ✓ 2 infos de Valérie MEONI (environnement + bars à vins ambulants)
 - ✓ Environnement : tous d'accord sur le principe ; y associer les marcheurs, les associations de quartiers.
Se ferait en automne en lien avec la CCMM
 - ✓ Bar à vins : accord sur le principe : jeudi 06 ou 20 juin 2024 – 1 essai en dehors de la présence du Pizzaiolo
- ✓ Prochaine rentrée scolaire : fermeture d'une classe : projet Ecole de Musique E3M délocalisée dans nos locaux ?
- ✓ Gestion durable de la forêt : réunion avec la CCMM
- ✓ Chantiers jeunes : non cette année car aucun travaux à proposer

Séance levée à 19 h 07
La secrétaire de séance,
Valérie MEONI

